

Fiche Médicale



Admission

L'enfant devra être muni d'un certificat médical d'aptitude à l'activité, qui spécifie les vaccinations du DT Polio 2 injections. Si les vaccins ne sont pas spécifiés sur le certificat médical, faire une photocopie du carnet de santé.

Contre indications médicales temporaires

Pour le bien-être de votre ou de vos enfants et de tous, nous vous demandons de **ne pas participer à l'activité** lors des évènements suivants :

Infections :

- ✗ **Oreilles : otites**
 - aiguë : contre indication temporaire jusqu'à guérison.
 - chronique : avec des prothèses prescrite par un spécialiste.
 - Paracenthèse : jusqu'à guérison.

- ✗ **Nez : rhinite**
 - si écoulement purulent ou fièvre car cela peut correspondre à la phase d'incubation d'une maladie infectieuse (coqueluche, rougeole).

- ✗ **Larynx : angine** Idem

- ✗ **Yeux** : si conjonctivite purulente et/ou fièvre.

- ✗ **Toutes les maladies infectieuses** :
Eviction obligatoire : oreillons, scarlatine, rougeole. **Signaler aussi rapidement que possible tout cas de rubéole pour que nous puissions avertir les femmes enceintes.**

- ✗ **Peau** :
Toutes les affections cutanées sont des contres indications formelles : impétigo, mycoses, eczéma,

- ✗ **Génito-urinaires** : pour toutes les infections génitales et urinaires.

Diarrhées : quelles que soient leurs causes, infectieuses ou non.

Fièvres : pour toutes températures supérieures à 38°C, car elles peuvent être le premier signe d'une maladie infectieuse.

Vaccinations :

- Après une vaccination, attendre une éventuelle réaction locale.
- En cas de réaction locale : tant qu'elle existe
- En cas de croûte : tant que la croûte n'est pas tombée.